



**Indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank au 31 Mars 2011**

	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Evolution Mars 11- Mars 10	Au 31/12/2010
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>59 508</b>	<b>59 926</b>	<b>-418</b>	<b>244 880</b>
*Intérêts	37 251	32 049	5 202	134 454
*Commissions en produits	7 411	7 373	38	32 780
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	14 846	20 504	-5 658	77 646
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>26 292</b>	<b>25 081</b>	<b>1 211</b>	<b>100 322</b>
*Intérêts encourus	25 253	24 343	910	94 100
*Commissions encourues	1 039	738	301	6 222
*Autres charges				
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>33 216</b>	<b>34 845</b>	<b>-1 629</b>	<b>144 558</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>-1</b>	<b>106</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>16 793</b>	<b>15 702</b>	<b>1 091</b>	<b>70 353</b>
*Frais de personnel	9 270	8 038	1 232	36 505
*Charges générales d'exploitation	5 155	5 243	-88	23 652
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>	<b>1 053 745</b>	<b>1 131 033</b>	<b>-77 288</b>	<b>1 000 246</b>
*Portefeuille-titres commercial	852 638	958 991	-106 353	802 123
*Portefeuille-titres d'investissement	201 107	172 042	29 065	198 123
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>	<b>2 211 142</b>	<b>1 757 404</b>	<b>453 738</b>	<b>2 322 381</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>	<b>2 739 457</b>	<b>2 860 849</b>	<b>-121 392</b>	<b>2 889 741</b>
*Dépôts à vue	1 151 051	1 075 209	75 842	1 185 364
*Dépôts d'épargne	483 881	411 731	72 150	477 038
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>	<b>168 625</b>	<b>159 762</b>	<b>8 863</b>	<b>157 640</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)</b>	<b>426 153</b>	<b>321 964</b>	<b>104 189</b>	<b>414 628</b>

(\*) Avant répartition du résultat



## **I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2011**

### **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

### **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2011, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.



## **2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits



**2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.



**Les faits marquants au 31 Mars 2011.**

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint **2.211,1MD fin Mars 2011** contre **1.757,4MD** au **31/03/2010**, soit une augmentation de **25,82%**.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement a passé de **172,0 MD** au **31 mars 2010** à **201,1MD** au **31 mars 2011** soit une évolution de **16,89%**.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial à atteint **852,6 MD** à **fin Mars 2011** contre **959 MD** au **31/03/2010** soit une baisse de **106,4 MD**.
- ✓ Les dépôts de la clientèle ont atteint **2.739,5MD** au **31-03-2011** contre **2.860,8MD** à **fin mars 2010** soit une baisse de **4,24%**, dû essentiellement à une baisse des dépôts à terme des institutionnels de **303,9MD** qui correspond à un choix volontaire avec pour objectif de privilégier des dépôts moins coûteux.

En effet cette baisse des dépôts à terme a été compensée en partie par :

- Une hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.151,05 MD** au **31/03/2011** contre **1.075,2 MD** à **fin mars 2010**, soit **7,05%** d'augmentation.
- Une bonne progression des comptes Epargne, de **17,52%** pour s'établir à **483,9 MD** et constituent **17,66%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.
- ✓ Le produit net bancaire au **31-03-2011** s'est inscrit à **33,22 MD** contre **34,84 MD** pour la même période **2010**. Cette diminution est due au fait que, contrairement au premier trimestre **2010**, qui a enregistré une opération de cession de BTA ayant généré une plus-value de **5,8 MD**, le premier trimestre **2011** n'a pas enregistré une opération pareille. Si l'on ne tient pas compte de cet élément le produit net bancaire au premier trimestre **2011** serait en augmentation de **14,48%** par rapport au premier trimestre **2010**.
- ✓ Les intérêts et commissions perçus sur engagement ont atteint **44,7 MD** au **31/03/2011** contre **39,4 MD** au **31/03/2010** soit une augmentation en volume de **5,3 MD**.
- ✓ Les frais généraux de la banque ont atteint **16,8 MD** à **fin Mars 2011** contre **15,7 MD** à **fin Mars 2010** soit une progression de **7,0%**.